

STELLA-JONES INC.

NOTICE ANNUELLE
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007

Le 20 mars 2008

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| RUBRIQUE 1 – DATE DE LA NOTICE ANNUELLE | 3 |
| RUBRIQUE 2 - STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ | 3 |
| 2.1 DÉNOMINATION ET CONSTITUTION | 3 |
| 2.2 RELATIONS INTERSOCIÉTÉS | 3 |
| RUBRIQUE 3 - DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ | 4 |
| 3.1 HISTORIQUE TRIENNAL..... | 4 |
| RUBRIQUE 4 – DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ | 5 |
| 4.1 APERÇU GÉNÉRAL | 5 |
| 4.2 DESCRIPTION DES GROUPES DE PRODUITS | 5 |
| 4.3 DESCRIPTION DES PROCÉDÉS DE FABRICATION | 7 |
| 4.4 ÉTABLISSEMENTS DE FABRICATION | 7 |
| 4.5 APPROVISIONNEMENT EN BOIS | 11 |
| 4.6 VENTES, COMMERCIALISATION ET CADRE CONCURRENTIEL | 12 |
| 4.7 EMPLOYÉS | 15 |
| 4.8 ENVIRONNEMENT – POLITIQUE ET PROTECTION | 15 |
| 4.9 FACTEURS DE RISQUE | 18 |
| RUBRIQUE 5 - DIVIDENDES – TROIS DERNIERS EXERCICES COMPLETS | 19 |
| 5.1 DIVIDENDES – TROIS DERNIERS EXERCICES COMPLETS | 19 |
| 5.2 POLITIQUE ET RESTRICTIONS | 19 |
| RUBRIQUE 6 – DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL | 19 |
| 6.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL | 19 |
| RUBRIQUE 7 – MARCHÉ POUR LES TITRES | 20 |
| 7.1 COURS ET VOLUME | 20 |
| RUBRIQUE 8 – ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS | 20 |
| 8.1 NOM, ADRESSE, OCCUPATION ET PARTICIPATION AUX TITRES DES ADMINISTRATEURS | 21 |
| RUBRIQUE 9 - MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES | 23 |
| 9.1 MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES ... | 23 |
| RUBRIQUE 10 - OBLIGATIONS D'INFORMATION CONTINUE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION | 24 |
| 10.1 COMPOSITION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET FORMATION ET HISTORIQUES PERTINENTS | 24 |
| 10.2 MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION | 25 |
| 10.3 POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE | 25 |
| 10.4 HONORAIRES DES VÉRIFICATEURS EXTERNES | 25 |
| RUBRIQUE 11 – AGENT DES TRANSFERTS | 26 |
| RUBRIQUE 12 – CONTRATS IMPORTANTS | 26 |
| 12.1 CONTRATS D'ACHAT ET DE VENTE..... | 26 |
| RUBRIQUE 13 – INTÉRÊTS DES EXPERTS | 26 |
| 13.1 NOMS DES EXPERTS | 26 |
| RUBRIQUE 14 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 27 |
| ANNEXE « 1 » MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION | 28 |

RUBRIQUE 1 – DATE DE LA NOTICE ANNUELLE

La présente notice annuelle est datée du 20 mars 2008. Sauf indication contraire, les renseignements contenus dans la présente notice annuelle sont énoncés en date du 31 décembre 2007.

RUBRIQUE 2 - STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

2.1 DÉNOMINATION ET CONSTITUTION

Stella-Jones Inc. (« SJI ») a été constituée sous la dénomination 2865165 Canada Inc. le 26 octobre 1992 selon le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et elle a changé sa dénomination sociale pour Stella-Jones Inc. le 19 février 1993. Les statuts de la Société ont été modifiés le 31 mars 1994 afin d'y supprimer les restrictions sur son statut de société fermée. Les statuts ont été de nouveau modifiés le 13 juin 1994 afin de fractionner la totalité des 100 001 actions ordinaires émises et en circulation en 6 200 000 actions ordinaires redésignées « actions ordinaires », de créer des actions privilégiées émissibles en séries, d'annuler toutes les actions privilégiées autorisées mais non émises et de créer les actions privilégiées de série 1. Le 27 mai 1996, les statuts de SJI ont été à nouveau modifiés dans le but d'ajouter une disposition selon laquelle les administrateurs peuvent nommer un nombre limité d'administrateurs additionnels dont le mandat expire au plus tard à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Le siège social de SJI est situé au 3100, boul. de la Côte-Vertu, bureau 300, Montréal (Québec) H4R 2J8.

2.2 RELATIONS INTERSOCIÉTÉS

Au 31 décembre 2007, Stella-Jones Corporation (« SJ Corporation »), Les Poteaux Bell Canada Inc., Guelph Utility Pole Company Ltd. (« Guelph ») et I.P.B. - W.P.I. International Inc. (« I.P.B. ») étaient les seules filiales importantes de la Société.

| Nom de la filiale | Pourcentage d'actions comportant droit de vote appartenant à la Société | Territoire de constitution |
|------------------------------|---|----------------------------|
| SJ Corporation | 100 % | Wisconsin |
| Les Poteaux Bell Canada Inc. | 100 % | Canada |
| Guelph | 100 % | Ontario |
| I.P.B. | 100 % | Canada |

RUBRIQUE 3 - DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

À moins que le contexte n'indique un sens différent, « SJI » et « la Société » s'entendent de Stella-Jones Inc. et de ses filiales.

3.1 HISTORIQUE TRIENNAL

SJI fabrique et commercialise des produits de bois traité industriels et se spécialise dans la production de traverses de chemin de fer ainsi que de poteaux en bois traité sous pression qu'elle fournit aux sociétés de services électriques publics et de télécommunications. Les autres principaux produits comprennent les pilotis pour constructions maritimes, les pieux pour fondations, le bois de charpente, les poteaux pour glissières de sécurité des routes ainsi que le bois traité sous pression pour les ponts. La Société offre également des produits de bois d'œuvre traité et des services personnalisés aux détaillants et aux grossistes en vue d'applications résidentielles extérieures.

Le 31 août 2005, SJI a fait l'acquisition des actifs de *Webster Wood Preserving Company*, société en commandite du Minnesota (« Webster »), par l'intermédiaire de SJ Corporation, sa filiale américaine détenue en propriété exclusive. L'acquisition de Webster, société fermée productrice et marchande de traverses de chemin de fer en bois traité sous pression, située à Bangor, au Wisconsin (États-Unis), a permis à SJI d'avoir une première installation de fabrication aux États-Unis et assure à la Société un meilleur accès au marché américain des traverses de chemin de fer en bois traité.

Les actifs acquis comprenaient l'usine de production de Webster située à Bangor, au Wisconsin (États-Unis), ainsi que l'ensemble des stocks et des débiteurs. Le prix d'achat totalisait 15,6 millions de dollars US, dont environ 14,0 millions de dollars US étaient réservés aux stocks et aux débiteurs.

Le financement de l'opération a été réalisé en partie grâce à un placement privé d'actions de 5,0 millions de dollars CA auprès de l'actionnaire majoritaire de SJI, Stella-Jones International, S.A. (« SJ International ») qui consistait en l'émission de 555 556 actions ordinaires au prix de 9,00 \$ l'action ordinaire. Le solde du prix d'achat a été financé au moyen de divers montages financiers aux États-Unis et au Canada, notamment un prêt subordonné de 750 000 \$ US de SJ International consenti à SJ Corporation.

Le 1^{er} juillet 2006, SJI, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, Les Poteaux Bell Canada Inc. (anciennement 4345207 Canada Inc.), a acquis la quasi-totalité des actifs et des activités d'exploitation de Bell Pole Company, fabricant canadien de poteaux en bois pour services publics établi dans l'Ouest canadien.

Les actifs acquis comprenaient une usine de traitement de poteaux à Carseland, en Alberta, des installations d'écorçage de poteaux en Colombie-Britannique ainsi que l'ensemble des stocks et des comptes débiteurs. Les actifs acquis comprenaient également des droits de coupe importants en Colombie-Britannique et en Alberta. Le prix d'achat totalisait 46,4 millions de dollars, dont 33,6 millions de dollars au titre des stocks et des comptes débiteurs. L'acquisition a été financée par capitaux propres au moyen du placement privé de 1 060 000 reçus de souscription émis le 2 mai 2006, moyennant une contrepartie totale de 18 020 000 \$. Le solde du prix d'achat a été financé par la prise en charge du passif au montant de 10,9 millions de dollars, par une débenture de 10 millions de dollars au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) de même que par un financement par emprunt additionnel aux termes de facilités de crédit existantes et nouvelles.

La Société a déposé une déclaration d'acquisition d'entreprise conformément à l'Annexe 51-102F4 à l'égard de cette acquisition.

Le 28 février 2007, la Société, par l'intermédiaire de sa filiale américaine en propriété exclusive, SJ Corporation, a acquis les activités de fabrication de poteaux en bois pour services publics de J.H. Baxter & Co. (« Baxter »). Les actifs acquis comprennent l'usine de production de Baxter située à Arlington, dans l'État de Washington (États-Unis), son installation d'écorçage de poteaux située à Juliaetta, en Idaho (États-Unis), de même que l'ensemble des stocks et des comptes débiteurs reliés à ses activités de fabrication de poteaux en bois. L'usine d'Arlington, la deuxième installation de fabrication de SJI aux États-Unis, a fourni à la Société un meilleur accès au marché américain des poteaux en bois traité destinés aux services publics. Le prix d'achat de Baxter totalisait 21,8 millions de dollars US, dont environ 12,0 millions de dollars US au titre des stocks et des comptes débiteurs. L'opération a été financée au moyen d'un effet subordonné de 8,0 millions de dollars US (constaté à la juste valeur de 7,0 millions de dollars US) ainsi que d'un financement par emprunt additionnel aux termes de facilités de crédit existantes et nouvelles. Cette opération ne constituant pas une acquisition significative au sens de la Partie 8 du Règlement 51-102, aucune Annexe 51-102F4 (Déclaration d'acquisition d'entreprise) n'a été déposée à l'égard de cette acquisition.

Le 7 janvier 2008, SJI a annoncé qu'elle avait conclu une lettre d'intention en vue d'acquérir The Burke-Parsons-Bowlby Corporation (« BPB »). Le 11 mars 2008, la convention de fusion finale a été conclue entre la Société et BPB. Cette acquisition devrait être structurée comme une fusion entre BPB et une filiale en propriété exclusive de SJI basée aux États-Unis. Fabriquant de produits en bois traité, principalement pour l'industrie ferroviaire, BPB a entrepris ses activités en 1955. BPB possède et exploite cinq usines de traitement du bois situées aux États-Unis, soit à DuBois, en Pennsylvanie, à Goshen, en Virginie, à Spencer, en Virginie-Occidentale, ainsi qu'à Stanton et à Fulton, au Kentucky. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, BPB a enregistré un chiffre d'affaires d'environ 85 millions de dollars US. Les titres de BPB sont inscrits au tableau hors cote intitulé « OTC Bulletin Board » du NASDAQ. Si la transaction proposée est finalisée, la clôture devrait avoir lieu le 1^{er} avril 2008, SJI ayant le droit de proroger la date de clôture pour deux périodes de 30 jours. Il est également prévu que le financement de l'opération sera garanti par des facilités de crédit existantes et additionnelles.

RUBRIQUE 4 – DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

4.1 APERÇU GÉNÉRAL

La Société exerce ses activités dans un secteur d'opérations principal, soit la production et la vente de bois traité sous pression pour quelques groupes de produits différents (tel que décrit ci-dessous). Ses installations de traitement du bois sont situées dans les provinces canadiennes de la Nouvelle-Écosse, du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ainsi que dans les États américains du Wisconsin et de Washington. De plus, la Société opère des centres de distribution à Terre-Neuve et en Ontario.

4.2 DESCRIPTION DES GROUPES DE PRODUITS

Poteaux destinés aux sociétés de services publics

La clientèle des poteaux pour lignes de transmission et de distribution est surtout constituée des sociétés régionales de télécommunications et d'électricité. Bien qu'il existe d'autres solutions, les poteaux en bois traité sont préférés en raison de leur durabilité (normalement de 40 à 50 ans ou plus) et leur coût relativement faible à l'achat, à l'installation et à l'entretien. De plus, les poteaux en bois peuvent être facilement percés et débités et peuvent être entretenus plus facilement par les monteurs de ligne. Les

poteaux en ciment coûtent beaucoup plus cher à fabriquer et ne se sont pas révélés durables sous les climats plus froids. De même, les poteaux en acier sont beaucoup plus chers que les poteaux en bois. En raison de leurs coûts plus élevés et de leurs caractéristiques telles leur conductivité, leur potentiel de corrosion, leur difficulté d'entretien, leur peu de flexibilité et de maniabilité (perçage, usinage et montage), les poteaux en acier n'ont pas été favorablement acceptés par les sociétés d'électricité et de télécommunications. Les câbles enfouis sont utilisés surtout dans les centres urbains où des infrastructures sont déjà en place sous terre, mais sont moins populaires dans les régions rurales en raison de leur coût plus élevé et de leur accès plus difficile.

Traverses de chemin de fer

Puisque les produits pour chemin de fer doivent posséder un degré de résistance élevé à l'usure et à la décomposition, ils nécessitent un traitement à base d'huile, celui-ci offrant le maximum de protection. Sur le marché canadien, les grandes sociétés ferroviaires (catégorie 1) qui auparavant fournissaient leurs propres bois et préservateurs et qui n'utilisaient les entreprises de traitement que pour leurs services de traitement leur achètent maintenant, pour la plupart, les traverses de chemin de fer traitées comme produit fini. Sur le marché américain, de nombreuses lignes de chemin de fer de catégorie 1 continuent encore d'exiger des services de traitement.

Par le passé, la demande en traverses de chemin de fer a été suscitée principalement par les programmes de remplacement, puisqu'il y a très peu d'activités de construction de nouvelles voies. Toutefois, les dépenses en entretien des voies ont augmenté depuis 2004 sur les lignes de chemin de fer de catégorie 1, ce qui a entraîné une demande accrue en traverses de chemin de fer. La croissance explosive des activités de trafic portuaire et de trains intermodaux a mené à des problèmes de congestion dans l'ensemble de l'industrie ferroviaire en Amérique du Nord. De ce fait, les dépenses en immobilisations au chapitre des améliorations des voies et des infrastructures devraient demeurer élevées au cours des années à venir.

Un volume relativement stable de traverses neuves est nécessaire à des fins d'entretien, puisque, selon l'estimation de la direction, 1,5 % à 3 % de toutes les traverses sur les lignes en activité sont censées être remplacées chaque année. Au cours des dernières années, certaines lignes à circulation moins dense ont été vendues à des exploitants indépendants de moindre envergure. Ils continueront de les entretenir et de s'assurer qu'elles demeurent exploitables, d'où la nécessité d'acheter des traverses.

Bois à usage industriel

Ces produits comprennent le bois de charpente et les poteaux pour glissières de sécurité des routes. Le marché est hautement fragmenté et se caractérise par sa tarification des produits de base et l'absence de normalisation de la qualité. La demande pour ces produits suit habituellement le cycle des travaux de construction et les producteurs se livrent concurrence au niveau de la qualité, du prix, du service et de l'accès au bois brut. Ces produits comprennent aussi les pilotis pour constructions maritimes et les pieux de fondations. La demande pour ces produits suit généralement le cycle du secteur de la construction, et les producteurs se livrent concurrence sur les plans de la qualité, du prix, du service et de l'accès au bois brut d'abattage. En 2004, après son acquisition de *Les Industries Légaré (1998) Ltée* (« Légaré »), la Société a débuté le traitement aux borates du bois de construction de dimensions courantes utilisé sur le marché des montures en bois à usage intérieur. Les borates sont particulièrement efficaces contre les dégâts causés par les termites et sont approuvés en vue d'applications à l'intérieur des bâtiments.

Bois d'œuvre

Ce service a trait principalement au traitement du bois d'œuvre qui appartient à la clientèle de la Société en vue de son utilisation dans les patios, terrasses, clôtures et autres applications extérieures. Avec l'acquisition des actifs et des activités d'exploitation de Bell Pole Company en 2006, la Société a considérablement amélioré sa position à l'égard de ce groupe de produits.

4.3 DESCRIPTION DES PROCÉDÉS DE FABRICATION

La préservation est un procédé au moyen duquel le bois est protégé contre la décomposition et les insectes nuisibles grâce à l'imprégnation sous pression contrôlée de préservateurs qui sont résistants aux organismes destructeurs du bois.

La fabrication comporte au moins deux étapes : le séchage et la pénétration du préservateur sous pression hydraulique. Les préservateurs, qui sont tous approuvés par Santé Canada et par la Environmental Protection Agency des États-Unis, sont à base d'huile ou d'eau. Les matières premières sont formées du bois et des préservateurs.

Au cours de la première étape du traitement, la teneur excédentaire en eau du bois est réduite avant de passer à l'imprégnation du préservateur. Cela s'accomplit au moyen du séchage à l'air ou au four ou au moyen d'un « conditionnement » dans l'autoclave de traitement lui-même.

Au cours de la deuxième étape, le traitement est réalisé sur des lots de bois semblables par l'espèce, la forme et le degré d'humidité. Ces lots sont introduits dans l'autoclave où un vide ou une atmosphère sous pression est créé avant l'injection du préservateur. À la suite de l'injection du préservateur, la pression hydraulique est maintenue dans l'autoclave jusqu'à ce que le bois ait absorbé le préservateur à un degré prédéterminé. Une fois l'absorption terminée, le préservateur en excédent est retourné dans les réservoirs de stockage et il ne reste que quelques autres opérations à accomplir pour éviter la concentration du préservateur à la surface du bois avant de le retirer de l'autoclave.

4.4 ÉTABLISSEMENTS DE FABRICATION

La Société exploite dix installations de traitement du bois, dont huit sont situées au Canada et deux aux États-Unis. Ces établissements sont situés à Truro (Nouvelle-Écosse), Delson (Québec), Sorel-Tracy (Québec), Gatineau (Québec), Guelph (Ontario), Carseland (Alberta), New Westminster (Colombie-Britannique), Prince George (Colombie-Britannique), Bangor (État de Wisconsin) et Arlington (État de Washington).

La Société exploite des installations d'écorçage de poteaux dans chacune de ses installations de traitement situées à Prince George (Colombie-Britannique), à Gatineau (Québec) et à Arlington (État de Washington), auxquelles s'ajoutent une installation située à Revelstoke (Colombie-Britannique) et une installation située à Juliaetta (État de l'Idaho). De nombreuses entreprises d'écorçage de poteaux exploitées par des tiers fournissent des services à la Société tant au Canada qu'aux États-Unis.

La Société exerce également, aux termes d'une convention de coentreprise avec un tiers, des activités d'écorçage de poteaux à Maple Ridge, en Colombie-Britannique, sur les berges du fleuve Fraser. Cette installation a accès à du bois d'œuvre servant à fabriquer des poteaux le long de la côte Ouest de la Colombie-Britannique et dirige une partie des poteaux aux installations de traitement de la Société en vue de leur traitement ultérieur.

Truro (Nouvelle-Écosse)

Cet établissement a été construit en 1924 et il se trouve sur un terrain d'un peu plus de 27 hectares. L'établissement comprend deux autoclaves de traitement à l'huile et deux autoclaves pour préservateur à base d'eau, ce qui lui confère une capacité annuelle cumulée de traitement d'environ 200 000 m³. L'établissement comprend également un four de 160 000 pmp, une ligne pour l'entaillage et la production de bois d'ossature et de bois de construction, du matériel mobile de manutention, un atelier d'entretien, un laboratoire de contrôle de la qualité, un laboratoire de recherche entièrement équipé et des bureaux pour le personnel de production, de vente et d'approvisionnement en bois pour la région.

En 2007, des dépenses en immobilisations totalisant environ 105 000 \$ ont été engagées à l'usine de Truro, principalement pour améliorer la cour à bois.

L'usine fabrique à l'heure actuelle une grande variété de produits destinés aux secteurs de services publics et des télécommunications, industriels, résidentiels et d'exportation. Elle est située le long de la ligne principale des Chemins de fer nationaux du Canada, avec un accès facile, par camion, aux marchés nationaux et américains et aux grands ports de l'Est pour les expéditions outre-mer.

Delson (Québec)

L'usine a été construite en 1925, elle est située sur un terrain de 66 hectares et possède trois autoclaves de traitement à base d'huile, deux autoclaves de traitement à base d'eau et deux séchoirs. La capacité totale de traitement est de 280 000 m³ annuellement. L'usine possède une ligne de production pour les dormants de chemin de fer, une autre pour le bois résidentiel et une dernière pour le bois industriel.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, des dépenses en immobilisations totalisant environ 516 000 \$ ont été engagées à l'installation de Delson, principalement pour la réparation des immeubles et l'amélioration de la cour à bois.

L'usine produit actuellement une vaste gamme de produits destinés à tous les principaux secteurs du marché. L'usine de Delson est située à quelques minutes de Montréal, sur les lignes principales de Chemins de fer Canadien National et du Canadien Pacifique. Elle a aussi un accès facile par camion aux principales agglomérations du centre et de l'Est du Canada, ainsi qu'aux États-Unis et aux principaux ports de l'Est pour les expéditions outre-mer.

Gatineau (Québec)

L'usine de Gatineau a été construite en 1987. Elle possède une capacité de traitement annuel de 60 000 m³, est exploitée sur un terrain de huit hectares et dispose d'un autoclave de traitement à base d'eau, de trois séchoirs et d'un écorceur à poteaux. L'usine est située à 30 kilomètres à l'est de Gatineau et elle se spécialise dans la production de poteaux pour les services publics.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, des dépenses en immobilisations totalisant environ 22 000 \$ ont été engagées pour la réparation des immeubles de l'usine de Gatineau.

Sorel-Tracy (Québec)

Construite en 1984, l'usine de Sorel-Tracy possède une capacité de traitement annuel de 75 000 m³, est exploitée sur un terrain de neuf hectares et dispose de deux autoclaves de traitement à base d'eau, d'un séchoir et d'une ligne de production pour bois résidentiel. L'usine se spécialise dans le bois d'œuvre et les produits spécialisés faisant l'objet d'un traitement sur mesure, ainsi que dans les produits faisant l'objet d'un traitement ACQ et borates pour le marché des montures en bois à usage intérieur.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, aucune dépense en immobilisations n'a été engagée à l'usine Sorel-Tracy.

Guelph (Ontario)

Construit en 1988, l'établissement de Guelph est exploité sur un terrain d'environ neuf hectares et dispose de trois autoclaves de traitement à base d'eau, deux réservoirs pour traitement sur base de poteaux, quatre séchoirs à bois et une pleine capacité de fixation pour l'ensemble de ses trois autoclaves. La capacité de traitement annuelle totale frôle les 160 000 m³. Cette usine comprend également une chaîne d'incision/assemblage et une chaîne d'emballage du bois automatisée.

En 2007, des dépenses d'environ 490 000 \$ ont été engagées à l'usine de Guelph dans des ajouts à la chaîne de production de bois d'œuvre, ainsi que dans l'achat de matériel de production et d'équipements mobiles.

L'usine produit des poteaux pour services publics et du bois de construction résidentiel, et elle profite de l'accès à une installation ferroviaire de chargement et de déchargement située à quelques minutes de son emplacement.

Carseland (Alberta)

Construite en 1978, l'installation de Carseland est située sur un site de 64 hectares dont 32 hectares servent à la production et à l'entreposage de poteaux pour services publics et de bois d'échantillon. Les activités d'exploitation comprennent un système de traitement sous pression au PCP de pointe, un système de traitement sous pression à préservateurs solubles, ainsi que deux chambres de séchage et de stabilisation. En outre, on y retrouve un réservoir autonome pour le traitement des pieds de poteaux doté d'une grue de chargement. Les installations comprennent également une chaîne d'incision/assemblage et une chaîne d'emballage du bois automatisée. La capacité de traitement annuelle totale atteint environ 150 000 m³. L'emplacement avantageux de l'usine facilite l'approvisionnement des marchés de l'Ouest du Canada et des États-Unis en poteaux pour services publics. Son programme de bois d'œuvre résidentiel bénéficie de la croissance robuste et continue en Alberta.

L'usine de traitement est soutenue par une opération forestière établie de longue date dont le siège social se trouve à Salmon Arm, en Colombie-Britannique, qui gère les tenures forestières de la Société en Colombie-Britannique et en Alberta.

En 2007, des dépenses d'environ 600 000 \$ ont été engagées à l'installation de Carseland, dont environ 500 000 \$ dans des infrastructures visant à simplifier les activités de traitement. Les fonds restants ont été investis dans des améliorations de la cour à bois. Des dépenses d'environ 45 000 \$ ont été engagées relativement aux opérations forestières de Salmon Arm, principalement dans l'amélioration de la cour à bois et dans le renforcement de l'écorceur.

New Westminster (Colombie-Britannique)

L'établissement de New Westminster a été construit en 1929 et est situé sur environ 31 hectares de terrain. L'usine utilise à l'heure actuelle trois autoclaves de traitement à base d'huile et un autoclave de traitement à base d'eau ainsi qu'un tunnel de fixation, la capacité de production annuelle totale s'établissant à plus de 197 000 m³. L'usine est également dotée d'une machine à écorcer les poteaux, d'une ligne de transformation et d'incision de bois et de poteaux, et d'un four de séchage.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, les dépenses en immobilisations engagées à l'usine de New Westminster ont totalisé environ 215 000 \$, dont environ 110 000 \$ dans un système de contrôle automatisé pour les rouleaux d'amenage. Le solde a été consacré à des travaux de modernisation de l'usine et à des contrôles de sécurité.

L'usine produit surtout des poteaux, des pilotis et du bois de charpente pour les secteurs industriel et ferroviaire. L'usine, située près de Vancouver, se trouve sur les lignes principales du Réseau CP Rail et de Burlington Northern. Elle possède un accès facile par camion aux marchés nord-américains de l'Ouest, en plus des ports de l'Ouest pour les expéditions outre-mer.

Prince George (Colombie-Britannique)

L'usine de Prince George a été construite en 1961. L'usine est située sur un terrain de 31 hectares et possède deux autoclaves de traitement à base d'huile, un autoclave de traitement à base d'eau, un four de séchage et un tunnel de fixation. La capacité annuelle totale de traitement est d'environ 100 000 m³. L'établissement comprend une machine à écorcer les poteaux, un atelier de production de traverses et une ligne de modelage et de classement de poteaux.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, les dépenses en immobilisations engagées à l'usine de Prince George se sont élevées à environ 330 000 \$, dont 250 000 \$ en vue d'apporter d'importantes améliorations au processus d'écorçage de poteaux. Le solde des dépenses a été consacré à la modernisation de l'usine.

L'usine produit surtout des poteaux et des traverses destinés aux secteurs industriel et ferroviaire. Un embranchement, dans l'usine, la relie à la ligne principale de British Columbia Rail qui permet d'accéder tout près à la ligne principale des Chemins de fer nationaux du Canada. On peut accéder par camion aux ports de la Colombie-Britannique pour les expéditions outre-mer.

Bangor (Wisconsin)

Occupant un terrain d'une superficie d'environ 85 acres à Bangor, dans le Wisconsin (États-Unis), cette usine se spécialise dans le traitement de traverses de chemin de fer. Les installations comprennent trois autoclaves de traitement à base d'huile dont la capacité de traitement annuelle combinée est d'environ 200 000 m³. L'usine est également dotée d'une installation permettant de traiter annuellement 1,5 million de traverses, d'aiguillage ou autres, d'une installation d'entretien, et de bureaux pour les effectifs chargés de la production, des ventes et de l'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, les dépenses en immobilisations engagées à l'usine de Bangor ont totalisé environ 3,1 millions de dollars US. Ces dépenses ont été engagées dans l'agrandissement de l'usine par l'ajout d'un nouvel autoclave de traitement, dans la construction et l'installation d'un atelier de traitement de traverses d'aiguillage à la fine pointe de la technologie, ainsi que dans les améliorations au système de traitement de l'eau requises par l'agrandissement de l'usine.

Arlington (État de Washington)

Occupant un terrain d'une superficie d'environ 35 acres à Arlington, dans l'État de Washington (États-Unis), cette usine se spécialise dans le traitement de poteaux destinés aux sociétés de services publics. Les installations comprennent deux autoclaves de traitement à base d'huile et un réservoir de traitement en bout, dont la capacité de traitement annuel combinée est d'environ 70 000 m³. L'usine possède également un atelier d'écorçage, une chaîne d'assemblage, des installations d'entretien et des bureaux pour les effectifs de production, de vente et d'approvisionnement en bois.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, les dépenses en immobilisations ont totalisé environ 699 000 \$ US. Ces dépenses ont été engagées dans l'automatisation de l'usine par l'installation d'un nouveau système de contrôle PLC, dans l'amélioration des réservoirs tampons et des condenseurs, et dans la conversion d'un autoclave au traitement avec du naphthénate de cuivre (CuNap) et du pentachlorophénol.

4.5 APPROVISIONNEMENT EN BOIS

L'un des avantages concurrentiels importants de la Société réside dans son approvisionnement en bois dans plusieurs régions clés du Canada et des États-Unis. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, la Société a pu combler certains de ses besoins matériels relatifs aux poteaux grâce à ses propres permis de coupe. Le reste de ses besoins en matières premières a été comblé grâce à des ententes passées avec des propriétaires de boisés privés et par des achats de bois des États-Unis sur le marché libre.

Tenures forestières

Au Québec, la plupart de la forêt exploitable est de propriété publique et est gérée par le ministère des Ressources naturelles (le « ministère »), qui établit la valeur marchande de bois sur pied. Les ententes d'attribution de bois, appelées des « contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier » ou « CAAF », permettent aux industriels forestiers de couper un volume annuel, en contrepartie d'un aménagement de la forêt fondé sur le principe du rendement soutenu. Cette possibilité forestière de coupe est révisée à tous les cinq ans. Le « CAAF » dont la durée prévue est de 25 ans est prolongé tous les cinq ans si le bénéficiaire s'est conformé à ses obligations.

En Colombie-Britannique, le *Ministry of Forests and Range* est chargé de délivrer les permis d'exploitation forestière qui accordent le droit de récolter un volume déterminé de bois sur les terres publiques qu'il gère. Un permis d'exploitation forestière est en général valide pour 15 ans et il est renouvelable tous les cinq ans pourvu que le titulaire ait satisfait à ses obligations de récolte et de sylviculture. Des permis d'exploitation forestière non renouvelables pour un volume fixe à récolter dans un délai déterminé peuvent également être accordés.

En Alberta, le ministère provincial du *Sustainable Resource Development* fixe les quotas de coupe de bois d'œuvre sur les terres de la Couronne pour un grand nombre de fabricants de produits forestiers. Un quota de coupe de bois d'œuvre donne aux producteurs un accès à une proportion déterminée de la coupe annuelle permise dans l'unité d'aménagement forestier à l'égard de laquelle ils détiennent un certificat de quota. En règle générale, les quotas ont une durée de 20 ans et sont renouvelés tous les cinq ans, à la condition que le titulaire de quota ait satisfait aux conditions du quota quant au taux de récolte, à la reforestation et à la gérance de l'environnement. Le niveau supérieur de planification de l'aménagement forestier pour la plupart des quotas dans la province est du ressort des grands fabricants de produits forestiers qui ont conclu l'entente de gestion forestière visant des zones précises et est supervisée par le ministère du *Sustainable Resource Development* de l'Alberta.

La Société possède les permis d'exploitation forestière suivants au Québec, en Colombie-Britannique et en Alberta :

| PERMIS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE DE LA SOCIÉTÉ | | |
|---|--|---------------------|
| Province | Coupe annuelle permise (mètres cubes) | Durée |
| Québec ¹ | 38 865 | 25 ans |
| Colombie-Britannique ² | 232 551 | 15 ans |
| Alberta | 13 810 | 20 ans ³ |

Achats de bois

En plus de ses permis de coupe, la Société possède plusieurs ententes d'approvisionnement exclusives passées avec des propriétaires privés qui détiennent des territoires ou des permis de coupe en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec. La Société achète également du bois sur le marché libre aux États-Unis.

Récolte de bois

La sélection et la récolte des poteaux de bois est un processus qui permet à la Société de récolter sélectivement des arbres dont la qualité permet leur transformation en poteaux. Afin d'avoir accès à autant de terres à bois que possible, la Société a passé des conventions d'échange avec un certain nombre de scieries et de sociétés forestières en Colombie-Britannique et au Québec.

4.6 VENTES, COMMERCIALISATION ET CADRE CONCURRENTIEL

À la fin de l'année 2007, on comptait environ 68 usines de préservation du bois en exploitation au Canada et environ 393 usines de préservation du bois aux États-Unis. Le texte qui suit explique le cadre concurrentiel dans lequel la Société exploite ses activités ainsi que ses projets en matière de ventes et de commercialisation.

Généralités

La Société commercialise ses produits en bois traité par l'intermédiaire de ses dix bureaux de vente situés dans ses établissements de fabrication à New Westminster (Colombie-Britannique), Prince George (Colombie-Britannique), Carseland (Alberta), Guelph (Ontario), Delson (Québec), Gatineau

¹ La Société a entamé un processus de renouvellement de son CAAF au Québec et elle s'attend à une réduction du total de mètres cubes pour la période débutant en 2008.

² La Société a droit à une coupe annuelle permise de 47 048 m³ de bois à Prince George, valable pour 15 ans. La Société a également le droit à 22 222 m³ de bois aux termes d'un permis de coupe non renouvelable de 20 ans, dans la région du lac Takla en Colombie-Britannique, pour lequel il reste trois ans. Grâce à l'acquisition des actifs de Bell Pole Company le 1^{er} juillet 2006, la Société a ajouté à la coupe annuelle permise de 69 270 m³ mentionnée ci-dessus (47 048 m³ plus 22 222 m³), six permis forestiers supplémentaires en Colombie-Britannique donnant droit à une coupe annuelle permise combinée de 163 281 m³.

³ La Société a le droit de couper 13 810 m³ de bois de conifères dans l'unité d'aménagement forestier B10 située sur les versants est des montagnes Rocheuses, dans le sud-ouest de l'Alberta. Cette unité est située à l'intérieur de la zone visée par l'entente de gestion forestière qui est détenue par Spray Lake Sawmills de Cochrane, en Alberta. Une nouvelle période de contrôle de coupe de cinq ans a débuté en mai 2006, et les droits de coupe sont en vigueur pour une durée restante d'environ 15 ans.

(Québec), Truro (Nouvelle-Écosse), Clarendville (Terre-Neuve), Bangor (État du Wisconsin) et Arlington (État de Washington).

Le tableau suivant indique la répartition du chiffre d'affaires de la Société par groupe de produits principaux pour les exercices financiers terminés les 31 décembre 2007 et 2006 :

| CHIFFRES D'AFFAIRES PAR GROUPE DE PRODUITS DE LA SOCIÉTÉ POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2007 ET 2006 | | | | |
|--|-----------------------------|------------|-----------------------------|------------|
| <i>(vérifiés)</i> | 2007 | | 2006 | |
| | (en millions de dollars) | % | (en millions de dollars) | % |
| Poteaux destinés aux sociétés de services publics | 129,8 | 48 | 95,7 | 43 |
| Traverses de chemin de fer | 94,4 | 35 | 91,1 | 41 |
| Bois d'oeuvre | 29,6 | 11 | 17,0 | 7 |
| Bois à usage industriel | 15,9 | 6 | 20,1 | 9 |
| | 269,7 | 100 | 223,9 | 100 |

Poteaux destinés aux sociétés de services publics

La majorité des ventes de poteaux destinés aux sociétés de services publics de la Société est conclue à la suite d'appels d'offres publics lancés par des clients, surtout des sociétés d'État et des sociétés d'énergie électrique régionales. Les critères clés pour l'obtention de commandes sont une qualité élevée, la constance des livraisons à temps, le service à la clientèle et des prix concurrentiels.

Traverses de chemin de fer

Les nombreux emplacements de SJI et sa capacité à offrir des services de traitement à base d'huile constituent des avantages importants. Forte de sa longue tradition de prestation de services haut-de-gamme, la Société a forgé des liens étroits avec les principales sociétés de chemin de fer ce qui en fait un fournisseur important de traverses de chemin de fer traitées au Canada. Grâce à l'acquisition de Webster réalisée en 2005, il est maintenant plus facile pour SJI d'avoir accès au marché américain des traverses de chemin de fer. La Société fournit des traverses de chemin de fer comme produit fini à plusieurs sociétés ferroviaires, de même qu'à des compagnies d'exploitation minière et à des sociétés ferroviaires privées.

Bois d'oeuvre

Très fragmenté, ce secteur compte de nombreux joueurs de taille différente se livrant concurrence localement ou régionalement. Des possibilités de croissance existent pour des producteurs de produits de haute qualité qui parviennent à différencier leurs produits et services.

La Société offre des produits de bois d'oeuvre traité et des services personnalisés de traitement aux détaillants et aux grossistes en vue d'applications résidentielles extérieures. Avec l'acquisition de l'installation de Carseland, en Alberta, de Bell Pole Company en juillet 2006, la Société a continué à fournir les produits de bois d'oeuvre sur le marché de l'Alberta. L'usine de Carseland achète et vend le bois d'oeuvre qu'elle traite, en plus d'offrir des services de traitement. Aux autres installations de la Société, les services de traitement sont fournis surtout à des grossistes en bois de construction qui

cherchent à ajouter de la valeur à leurs produits finis. Par conséquent, tout le bois brut est fourni par le grossiste, la Société ne faisant que le traiter. Ces services permettent aux grossistes d'étendre la gamme de leurs produits en offrant des produits en bois traité sans avoir à exploiter leurs propres installations de traitement.

Bois à usage industriel

Les ventes sont constituées de matériaux de construction destinés principalement aux ouvrages publics, comme les poteaux pour glissières de sécurité des routes. Les produits sont habituellement vendus directement aux autorités municipales et provinciales en réponse à des appels d'offres portant sur une quantité et des caractéristiques déterminées du bois traité destiné à un projet particulier. La Société vend également aux grossistes en bois de construction qui tiennent un certain stock de produits en bois traité destiné à l'industrie de la construction. Les systèmes de gestion de la qualité implantés à tous les établissements de traitement ainsi que les conventions d'approvisionnement en bois garantissent que les demandes des clients peuvent être satisfaites de manière efficace et concurrentielle. Les ventes de pieux englobent les matériaux de construction utilisés principalement dans des projets de travaux publics, qui comprennent les pilotis pour constructions maritimes et les pieux de fondations. Ces produits sont généralement vendus directement aux autorités municipales et provinciales en réponse à des appels d'offres portant sur une certaine quantité et des caractéristiques déterminées de produits traités. Depuis le mois d'avril 2004, la Société effectue aussi le traitement aux borates.

Exportation

La Société a connu un certain succès dans la pénétration de pays en émergence, surtout pour ce qui est de la vente de poteaux en bois traité aux sociétés nationales de téléphone et de services publics. Ces marchés comprennent principalement les pays du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et occidentale, et de l'Amérique latine. Parmi les forces concurrentielles de SJI dans ces marchés, on compte un accès à un approvisionnement garanti en matières premières, l'emplacement géographique stratégique de ses usines de traitement qui offrent une variété de procédés de traitement, un accès aux ports d'expédition de l'est et de l'ouest du pays et une expérience considérable du transport international sans oublier la connaissance du financement international des exportations.

Bien que la Société mette principalement l'accent sur les marchés nord-américains à marge élevée, elle surveille toujours les marchés étrangers et continuera à évaluer des occasions d'exportation moyennant des prix qui lui permettront de dégager un rendement suffisant compte tenu des risques supplémentaires qui caractérisent ces marchés.

Les relations internationales de la Société sont stimulées par ses liens avec Stella S.p.A. et James Jones and Sons Limited (« JJS »). JJS et Stella International S.A., (« Stella International »), société de portefeuille ayant des liens avec Stella S.p.A., contrôlent SJ International, laquelle détient la majorité des actions ordinaires de la Société. La Société est partie à un contrat de services avec Stella S.p.A., JJS et SJ International suivant lequel Stella S.p.A. et JJS rendent des services techniques à la Société et SJ International lui rend des services de commercialisation et de promotion à l'échelle mondiale.

| CHIFFRES D'AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ PAR RÉGION EXERCICES TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2007 ET 2006 | | | | |
|--|---------------------------------|--------------|---------------------------------|--------------|
| <i>(vérifiés)</i> | 2007 | | 2006 | |
| | (en milliers de dollars) | % | (en milliers de dollars) | % |
| Canada | 163 122 | 60,5 | 152 989 | 68,3 |
| États-Unis | 106 592 | 39,5 | 70 864 | 31,7 |
| | 269 714 | 100,0 | 223 853 | 100,0 |

4.7 EMPLOYÉS

Au 31 décembre 2007, la Société employait 431 personnes, dont 106 étaient non syndiquées, 159 étaient syndiquées et 166 étaient payées à taux horaire.

| PROVINCE/ÉTAT | NON SYNDIQUÉS | SYNDIQUÉS | PAYÉS AU TAUX HORAIRE (NON SYNDIQUÉS) | TOTAL |
|----------------------|----------------------|------------------|--|--------------|
| Québec | 18 | 70 | – | 88 |
| Ontario | 6 | – | 46 | 52 |
| Nouvelle-Écosse | 8 | 24 | 1 | 33 |
| Colombie-Britannique | 31 | 63 | – | 94 |
| Terre-Neuve | 2 | 2 | 1 | 5 |
| Wisconsin | 13 | – | 47 | 60 |
| Alberta | 15 | – | 36 | 51 |
| Washington | 8 | – | 35 | 43 |
| Oregon | 1 | – | – | 1 |
| Idaho | 2 | – | – | 2 |
| Nevada | 1 | – | – | 1 |
| New Hampshire | 1 | – | – | 1 |
| TOTAL : | 106 | 159 | 166 | 431 |

4.8 ENVIRONNEMENT – POLITIQUE ET PROTECTION

Politique environnementale

Stella-Jones Inc. croit fermement au développement durable, ce qui exige de mettre en équilibre la protection de la santé humaine et du milieu naturel et le besoin de croître économiquement. La Société est sensible aux répercussions sur l'environnement de ses activités et assume la responsabilité de mettre en place toutes les mesures raisonnables afin de préserver et de protéger l'environnement, notamment l'air, l'eau, la terre et les autres ressources naturelles. Afin de mettre en œuvre cette politique, Stella-Jones Inc. a entrepris de :

- construire et exploiter ses installations conformément à l'ensemble de la législation applicable, qui prévoit la protection de l'environnement, des employés et du public;
- agir de manière proactive à la formation de la direction et de ses employés afin de prévoir les problèmes;
- suivre des pratiques de meilleure gestion afin de promouvoir la protection de l'environnement;
- s'assurer que chaque employé est correctement formé, responsable et imputable au sein de son secteur de travail dans le cadre de l'exercice d'activités, le tout conformément à la politique environnementale de SJI;
- réagir à des préoccupations légitimes qui sont portées à son attention et participer activement avec les intéressés à comprendre la problématique environnementale et à élaborer des solutions environnementales raisonnées et efficaces;
- encourager la recherche afin de faire croître la connaissance des répercussions environnementales des activités sectorielles en vue d'améliorer les technologies de traitement; et
- faire rapport régulièrement au conseil d'administration en regard de l'application de la présente politique, y compris un examen des activités et installations de la Société en vue d'assurer la conformité.

Protection de l'environnement

Le vice-président, Environnement et Technologie, de la Société avec l'appui des directeurs d'usines locales et des directeurs régionaux, joue un rôle prépondérant dans la gestion des questions environnementales et s'assure que les programmes et politiques en matière environnementale de la Société soient suivis efficacement dans le respect des lois applicables afin d'assurer la protection de l'environnement, des employés et du public.

À chaque établissement, du personnel bien formé voit au fonctionnement des dispositifs de protection de l'environnement et de traitement des déchets de façon à récupérer tout préservateur en vue d'une réutilisation dans les procédés de fabrication. Tous les rejets font l'objet de surveillance et d'analyse continues, lorsque cela est nécessaire, de la part du personnel de laboratoire. Des rapports complets sur les rejets sont produits régulièrement auprès des autorités compétentes pour tous les établissements.

Des programmes complets en santé et sécurité et en protection de l'environnement sont en place dans tous les établissements. Ceux-ci font l'objet de mises à jour et d'améliorations continues afin de s'assurer que les meilleures pratiques de gestion soient employées en vue de protéger les employés, le public et l'environnement. Les plans d'urgence en place prévoient les mesures correctives appropriées à déclencher avant l'apparition de tout problème.

La direction présente des rapports régulièrement au comité sur l'environnement et au conseil d'administration en ce qui concerne l'application de la politique de la Société en santé, sécurité et environnement.

Au cours de l'exercice 2000, les évaluations de base contenues dans les documents de recommandations techniques ont été réalisées aux usines canadiennes de la Société, ainsi qu'à toutes les autres usines de préservation du bois au Canada, par des consultants en environnement pour le compte

d'Environnement Canada. Toutes les usines canadiennes de préservation du bois étaient tenues, avant le 31 décembre 2001, de présenter un plan d'action pour apporter, avant la fin décembre 2005, les améliorations décelées lors de l'évaluation. Par conséquent, la Société a présenté des plans d'action à l'égard de ses installations de traitement canadiennes et a engagé les dépenses en immobilisations et les ressources requises pour atteindre les plus hauts standards. Au 31 décembre 2006, toutes les installations de traitement canadiennes de la Société étaient conformes aux exigences.

Aux termes de la convention d'achat d'actifs de Baxter, la Société loue (et n'a pas acquis) le terrain sur lequel se situe l'installation de traitement d'Arlington, dans l'État de Washington. Aux termes du bail foncier d'Arlington (le « bail »), le vendeur s'est engagé à continuer à prendre certaines mesures correctives sur le terrain et a convenu d'indemniser la Société en regard de certaines responsabilités environnementales découlant de ses activités sur le terrain. La Société détient une option visant l'achat du terrain d'Arlington au terme du bail de 25 ans.

En vertu de la convention d'achat d'actifs de Bell, la Société a assumé l'ensemble des obligations ayant trait à l'état environnemental des actifs acquis, découlant soit de la vérification diligente environnementale indépendante soit des renseignements fournis par le vendeur (collectivement, l'« état environnemental connu »). En outre, à l'exception de l'état environnemental connu, le vendeur s'est engagé à indemniser la Société relativement à l'état environnemental des actifs acquis dont il est au courant jusqu'à la date de clôture de la transaction et qui n'ont pas été communiqués à la Société à ce moment-là.

Suivant les modalités du contrat d'achat et de vente de Webster, SJ Corporation est chargée, à ses frais, de poursuivre l'exploitation du système de traitement et de pompage des eaux souterraines existant à l'installation de Bangor ainsi que des systèmes de traitement et de confinement environnementaux connexes (l'« assainissement de l'environnement »), tels qu'ils étaient exploités et entretenus à la date de clôture (la « date de clôture ») de l'acquisition de Webster (l'« acquisition de Webster ») en août 2005. Si des modifications de l'assainissement de l'environnement sont exigées par une entité gouvernementale dans un délai de trois ans suivant la date de clôture, et que ces modifications sont indépendantes de la volonté de SJ Corporation et qu'elles entraînent ou sont susceptibles d'entraîner des coûts supplémentaires pour SJ Corporation, le vendeur doit dédommager SJ Corporation.

Aux termes de l'acquisition Cambium, la Société a fait l'acquisition d'installations de traitement du bois situées à Gatineau (Québec), Sorel-Tracy (Québec) et Clarendville (Terre-Neuve), ainsi que d'une installation d'écorçage de poteaux à Senneterre (Québec). Le gouvernement de Terre-Neuve loue le site de Clarendville à la Société et lui a accordé une indemnité intégrale en matière d'environnement à l'égard de la contamination environnementale présente sur le site avant son achat par I.P.B. en 1995. En 2004, l'installation de traitement a été fermée et le site a été désaffecté de façon appropriée. Quant à l'installation de Sorel-Tracy, la Société exploite ses activités sur ce site aux termes d'un droit superficiaire visant le terrain, que la Société a convenu d'acheter ultérieurement dès la réalisation de certaines conditions par le vendeur.

Selon les conditions de la convention d'achat d'actions de Guelph, les vendeurs de Guelph (les « vendeurs ») ont convenu d'indemniser la Société à l'égard de certaines réclamations découlant de questions environnementales soulevées au plus tard le 31 mars 2005 et la Société a accepté la responsabilité des questions environnementales déjà divulguées. La convention d'achat d'actions de Guelph prévoyait également le partage entre les vendeurs et la Société de la responsabilité de certaines réclamations découlant de questions environnementales qui auraient été soulevées avant le 31 mars 2003.

En vertu des baux des lieux d'exploitation intervenus entre la Société et Domtar Inc. (« Domtar ») visant les terrains sur lesquels les usines de traitement de la Société sont installées, soit Delson (Québec), Prince George et New Westminster (Colombie-Britannique) ainsi que Truro (Nouvelle-Écosse), Domtar a convenu d'indemniser la Société contre les réclamations environnementales pour contamination du sol ou des eaux souterraines ayant trait aux activités de Domtar avant l'acquisition de la division de préservation du bois de Domtar par SJI en 1993. SJI a convenu d'indemniser Domtar pour les réclamations environnementales ayant trait aux activités de SJI ultérieurement à l'acquisition.

4.9 FACTEURS DE RISQUE

(i) Risques liés à l'environnement

La Société est assujettie à une gamme diversifiée de lois et de règlements en matière d'environnement, dont ceux portant sur les rejets dans l'air et dans l'eau, les émissions de substances dangereuses et toxiques et la remise en état de sites contaminés.

L'application de ces lois par les organismes de réglementation continuera à avoir une incidence sur les activités de la Société en lui imposant des frais d'exploitation et d'entretien ainsi que des dépenses en immobilisations nécessaires en vue d'assurer sa conformité. L'omission de se conformer aux lois, aux règlements ou aux ordonnances en matière d'environnement peut entraîner des mesures d'application civiles ou pénales. La Société engage des dépenses financières afin de se conformer aux règlements régissant les émissions dans l'environnement pris par les organismes de réglementation fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux.

Aux termes des diverses lois et divers règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux, la Société, en qualité de propriétaire, de locataire ou d'exploitant, est susceptible d'être tenue responsable des frais d'enlèvement ou de remise en état de contaminants se trouvant sur ses sites. Les frais de remise en état et autres frais nécessaires pour nettoyer ou traiter des sites contaminés peuvent être considérables. Toutefois, dans certains cas, la Société bénéficie d'indemnités de la part d'anciens propriétaires de ses sites, selon ce qui est exposé en de plus amples détails ci-dessus à la rubrique intitulée « Protection de l'environnement ». La présence de contaminants sur les sites de la Société ou en provenance de ceux-ci peut la rendre responsable envers des tiers ou des instances gouvernementales pour des lésions corporelles, l'endommagement de biens ou tout préjudice causé à l'environnement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la faculté qu'a la Société de vendre ou de donner en location ses biens immobiliers ou d'emprunter de l'argent en donnant en garantie ces biens.

La possibilité que des changements importants soient apportés aux lois et aux règlements en matière d'environnement constitue un autre risque pour la Société. La direction est d'avis que son engagement relatif à l'intégrité environnementale de ses usines et de ses activités, auquel est rattaché des investissements importants, lui permettront de respecter les exigences réglementaires applicables.

(ii) Disponibilité du bois et des produits de préservation du bois à des prix concurrentiels

La direction estime que la Société peut être touchée par les préoccupations à l'échelle sectorielle de la disponibilité à long terme du bois à des prix concurrentiels et aux fluctuations éventuelles du cours du bois. Toutefois, le caractère concurrentiel global de la Société au sein de ce secteur est renforcé par son accès à un approvisionnement de bois d'œuvre de bonne qualité que lui procurent ses permis de coupe à long terme et ses relations de longue date avec des propriétaires privés de terrains boisés ainsi que d'autres fournisseurs.

En outre, il n'existe qu'un nombre limité de fournisseurs de certains des produits de préservation que la Société utilise dans son processus de production, ce qui réduit la disponibilité de sources d'approvisionnement de rechange dans l'éventualité de pénuries imprévues ou d'une perturbation de la production. La Société atténue ce risque en recherchant et en repérant des fournisseurs de rechange à l'extérieur de son réseau d'approvisionnement habituel.

(iii) Risques liés au change

La Société s'expose au risque du change en raison de son exportation de marchandises fabriquées au Canada. Ces risques sont en partie compensés par les achats de biens et services libellés en dollars américains. La Société a également recours à des contrats de change à terme en vue de couvrir des entrées et sorties nettes d'argent américain.

RUBRIQUE 5 - DIVIDENDES – TROIS DERNIERS EXERCICES COMPLETS

5.1 DIVIDENDES – TROIS DERNIERS EXERCICES COMPLETS

Le 16 mars 2005 et le 9 août 2005, le conseil d'administration a déclaré des dividendes semestriels de 0,05 \$ l'action ordinaire. Le 15 mars 2006, le conseil d'administration a déclaré un dividende semestriel de 0,06 \$ l'action ordinaire, lequel a été augmenté à 0,08 \$ l'action ordinaire par le conseil d'administration lors de sa déclaration de dividendes du 8 août 2006. Le 14 mars 2007, le conseil d'administration a déclaré un dividende semestriel de 0,10 \$ l'action ordinaire, lequel a été augmenté à 0,14 \$ l'action ordinaire par le conseil dans sa déclaration de dividendes du 14 août 2007. Le 12 mars 2008, le conseil d'administration a déclaré un dividende semestriel de 0,16 \$ l'action ordinaire.

5.2 POLITIQUE ET RESTRICTIONS

La politique de la Société en matière de dividendes prévoit que la Société envisage de verser un dividende semestriellement. Toutes les décisions prises par le conseil d'administration de la Société concernant le versement de dividendes tiennent en compte ses engagements financiers, ainsi que des facteurs comme le rendement financier et les besoins en liquidités de la Société. En outre, les ententes bancaires prises par SJI exigent que la Société obtienne le consentement écrit préalable de ses banquiers lorsqu'elle entend verser des dividendes dont le total au cours d'une année donnée est supérieur à 25 % du bénéfice net de la Société.

RUBRIQUE 6 – DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

6.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital-actions autorisé de la Société est formé d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées, lesquelles peuvent être émises en séries. Au 14 mars 2008, il y avait 12 350 088 actions ordinaires émises et en circulation et aucune action privilégiée en circulation.

Les actions ordinaires confèrent à leurs porteurs le droit d'être convoqués, d'assister et de voter à toutes les assemblées des actionnaires et de toucher des dividendes, sous réserve des droits prioritaires des actions privilégiées et de toutes autres actions ayant un rang supérieur aux actions ordinaires. Les actions ordinaires sont subordonnées aux actions privilégiées ainsi qu'à toutes autres actions ayant un rang supérieur aux actions ordinaires pour ce qui est du droit de recevoir les biens et éléments d'actif de la Société dans l'éventualité d'une dissolution, d'une liquidation ou d'une cessation des activités de la Société.

Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote. Les actions privilégiées ont priorité par rapport aux actions ordinaires de la Société et par rapport à toutes autres actions de la Société ayant un rang inférieur aux actions privilégiées pour ce qui est de la priorité quant au versement de dividendes et à la répartition des éléments d'actif dans l'éventualité d'une liquidation, d'une dissolution ou de la cessation des activités de la Société.

RUBRIQUE 7 – MARCHÉ POUR LES TITRES

7.1 COURS ET VOLUME

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « SJ ». Le tableau qui suit donne la fourchette des cours, en dollars canadiens, ainsi que les volumes de négociation des actions ordinaires de la Société à la Bourse de Toronto pour chaque mois du dernier exercice complet.

| EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007 | | | | |
|--------------------------------------|------------|-----------|---------------|----------------|
| Mois (2007) | Haut \$ | Bas \$ | Clôture \$ | Volume négocié |
| Janvier | 35,50 | 32,00 | 33,00 | 117 755 |
| Février | 33,00 | 31,00 | 32,31 | 95 726 |
| Mars | 34,49 | 30,85 | 33,70 | 101 424 |
| Avril | 38,00 | 32,60 | 37,75 | 372 422 |
| Mai | 47,50 | 36,49 | 47,00 | 309 789 |
| Juin | 48,99 | 39,50 | 42,50 | 356 143 |
| Juillet | 48,50 | 42,50 | 45,02 | 132 267 |
| Août | 46,21 | 36,00 | 41,90 | 197 101 |
| Septembre | 45,25 | 38,50 | 45,25 | 96 327 |
| Octobre | 46,49 | 42,50 | 42,76 | 255 630 |
| Novembre | 45,00 | 38,61 | 40,53 | 330 688 |
| Décembre | 43,99 | 39,19 | 41,00 | 56 739 |

RUBRIQUE 8 – ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Les tableaux ci-dessous contiennent les noms, le territoire de résidence et poste(s) occupé(s) au sein de la Société par les administrateurs et hauts dirigeants de la Société, poste(s) et fonction(s) principale(s) de chaque administrateur, la durée du mandat de chaque administrateur, ainsi que le nombre d'actions ordinaires de la Société qu'il détient, au 14 mars 2008 en propriété véritable, directement ou indirectement, ou sur lesquelles il exerce le contrôle ou la haute main. Chaque membre du conseil est élu à l'assemblée annuelle des actionnaires et siège jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce qu'un successeur soit élu ou nommé. Les membres de la direction sont nommés chaque année par le conseil d'administration et leur nomination est à titre amovible. La Société possède un comité de vérification, un comité de rémunération et un comité de l'environnement. La Société n'a pas de comité de direction.

8.1 NOM, ADRESSE, OCCUPATION ET PARTICIPATION AUX TITRES DES ADMINISTRATEURS

| Nom et lieu de résidence | Poste occupé au sein de la Société | Administrateur depuis | Fonction(s) principale(s) | Nombre d'actions ordinaires détenues à titre de véritable propriétaire, directement ou indirectement, ou à l'égard desquelles un contrôle ou une emprise est exercé |
|--|---|-----------------------|--|---|
| RICHARD BÉLANGER, FCA ⁽¹⁾ Québec, Canada | Administrateur | Mars 1997 | Président, Groupe Toryvel Inc. (société de portefeuille); Président, Theseus Capital Inc. (société de capital de démarrage) | 8 500 |
| TOM A. BRUCE JONES, CBE Glasgow, Écosse | Président du conseil et administrateur | Juillet 1993 | Président du conseil, James Jones & Sons Limited (fabricant britannique de produits forestiers) | - ⁽²⁾ |
| GEORGE J. BUNZE, CMA ⁽¹⁾⁽³⁾ Québec, Canada | Administrateur | Mai 2001 | Vice-président du conseil et administrateur, Kruger inc. (société exerçant des activités dans les secteurs de la fabrication de papiers pour publications et de papiers à usages domestiques, la fabrication de produits en bois, la production d'énergie (hydroélectrique et éolienne) et la production de vins et de spiritueux) | 14 500 |
| GIANNI CHIARVA ⁽³⁾ Milan, Italie | Vice-président du conseil et administrateur | Juillet 1993 | Président, Stella S.p.A. (fabricant italien de poteaux pour services publics en bois et en béton); Président du conseil, Sirti S.p.A. (conception, entretien et installation de systèmes de télécommunications, de transmission et d'électricité) | - ⁽⁴⁾ |
| ARTHUR P. EARLE, C.M. ⁽¹⁾⁽⁵⁾ Québec, Canada | Administrateur | Octobre 1992 | Administrateur de sociétés | 6 000 |
| BRIAN MCMANUS Québec, Canada | Président, chef de la direction et administrateur | Juin 2001 | Président et chef de la direction, Stella-Jones Inc. | 1 690 |
| NYCOL PAGEAU-GOYETTE ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾ Québec, Canada | Administratrice | Juillet 1993 | Présidente, Pageau Goyette et associés limitée (société de services de gestion); Présidente du conseil, Sorinco Inc. (usine de recyclage de produits pharmaceutiques et cosmétiques); Présidente, Corporation Montrésor (société de portefeuille) | 4 200 |
| DANIEL PICOTTE ⁽⁵⁾ Québec, Canada | Administrateur | Juillet 1993 | Associé, Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. (cabinet d'avocats) | 8 000 |
| MARY WEBSTER ⁽⁵⁾ Minnesota, États-Unis | Administratrice | Mai 2007 | Administratrice de sociétés | 2 200 |

1) Membre du comité de vérification.

2) Mme Stina Bruce Jones, l'épouse de M. Tom A. Bruce Jones, détient 17 833 actions ordinaires de la Société, et M. Tom A. Bruce Jones détient, directement ou indirectement, environ 30 % des actions comportant droit de vote de JJS, laquelle détient 49 % des actions comportant droit de vote de SJ International qui détient elle-même 7 587 909 ou 61,4 % des actions ordinaires de la Société. M. Tom A. Bruce Jones détient directement 7 500 actions ordinaires additionnelles de la Société.

3) Membre du comité de rémunération.

4) M. Gianni Chiarva, de concert avec les personnes qui ont des liens avec lui, exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur l'ensemble des actions comportant droit de vote de Stella International, laquelle détient 51 % des actions comportant droit de vote de SJ International qui détient elle-même 7 587 909 ou 61,4 % des actions ordinaires de la Société. M. Gianni Chiarva détient directement 7 500 actions ordinaires additionnelles de la Société.

5) Membre du comité de l'environnement.

6) Administratrice principale.

Au cours des cinq dernières années, chacune des personnes ci-dessus a occupé le même poste ou un poste semblable auprès des entités indiquées à l'exception des personnes mentionnées ci-après : M. Richard Bélanger a été premier vice-président, Opérations de l'Est et Expansion de l'entreprise de Canfor Corporation de 2003 à 2004 et a occupé le poste de président et chef de la direction de Bois Daaquam inc. de 1995 à 2003. M. George J. Bunze a été chef des finances de Kruger Inc. de 1993 à novembre 2003. Mme Mary Webster était secrétaire du conseil d'administration de Webster Industries Inc., une société de traitement sous pression du bois, de 1995 à 2005. Elle a également agi à titre de consultante en environnement auprès de Webster Industries Inc. au cours de cette même période.

DIRIGEANTS QUI NE SONT PAS ADMINISTRATEURS

| Nom et municipalité de résidence | Poste au sein de la Société |
|---|---|
| Marla Eichenbaum Hampstead (Québec) | Vice-présidente, conseillère juridique et secrétaire |
| George Labelle, CA Pierrefonds (Québec) | Premier vice-président et chef des finances |
| Gordon Murray Truro (Nouvelle-Écosse) | Vice-président, Environnement et technologie, et directeur général, Région de l'Atlantique |
| Martin Poirier Delson (Québec) | Vice-président et directeur général, Région centrale |
| Rémi Godin, CGA St-Bruno (Québec) | Vice-président et contrôleur corporatif |
| Rick Thompson Fergus (Ontario) | Vice-président et directeur général, Guelph Utility Pole Company Ltd. |
| Douglas J. Fox La Crosse (Wisconsin) | Premier vice-président, Ingénierie et exploitation, Stella-Jones Corporation |
| Ian Jones Vernon (Colombie-Britannique) | Vice-président et directeur général, Les Poteaux Bell Canada Inc. |
| Glen Ritchie Salmon Arm (Colombie-Britannique) | Vice-président, Fibres, Les Poteaux Bell Canada Inc. |

Au 14 mars 2008, les membres du conseil et de la direction, considérés comme groupe, sont les propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 7 703 784 actions ordinaires, soit environ 62,4 % de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de la Société, ou exercent un contrôle ou une emprise sur ces actions.

L'occupation principale exercée au cours des cinq dernières années par les hauts dirigeants de la Société qui ne remplissent pas leur principale occupation actuelle depuis plus de cinq ans est donnée ci-dessous :

Marla Eichenbaum a été promue au poste de vice-présidente, conseillère juridique et secrétaire en décembre 2005 après avoir agi en qualité de conseillère juridique et secrétaire depuis août 1998.

George Labelle, CA a été promu au poste de Premier vice-président et chef des finances en octobre 2003, après avoir agi en qualité de vice-président, Finances de la Société depuis décembre 1999.

Martin Poirier a été promu au poste de vice-président et directeur général, Région centrale, en janvier 2004 après avoir occupé le poste de directeur général, Région centrale de la Société depuis janvier 2002.

Rémi Godin a été promu au poste de vice-président et contrôleur corporatif en mai 2006 après avoir agi en qualité de contrôleur de la Société depuis 1993.

Rick Thompson a été promu au poste de vice-président de Guelph Utility Pole Company en 2004 après avoir occupé le poste de directeur général depuis 1984.

Douglas Fox a été promu au poste de premier vice-président, Ingénierie et exploitation, de Stella-Jones Corporation en mars 2008 après avoir occupé les fonctions de directeur, Ingénierie et exploitation, depuis le mois d'août 2005. M. Fox a également occupé le poste de vice-président, exploitation (Canada), au sein de Progress Rail de 2003 à 2005.

Ian Jones a occupé le poste de vice-président et de directeur général de Les Poteaux Bell Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Société depuis son acquisition en juillet 2006. De 2001 à juin 2006, M. Jones a occupé le poste de vice-président, exploitation, de Bell Pole Company.

Glen Ritchie a occupé le poste de vice-président, Fibres, de Les Poteaux Bell Canada Inc. depuis son acquisition par la Société en juillet 2006. De 2002 à juin 2006, M. Ritchie a occupé le poste de vice-président, approvisionnement en fibres, de Bell Pole Company.

RUBRIQUE 9 - MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

9.1 MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Le 2 mai 2006, la Société a conclu un placement privé de reçus de souscription aux termes duquel elle a émis 1 060 000 reçus de souscription (les « reçus de souscription ») au prix de 17,00 \$ le reçu de souscription. SJ International, actionnaire principal de la Société, a souscrit 677 353 reçus de souscription. Le produit net tiré du placement privé a été affecté au financement partiel de l'acquisition des actifs et des activités d'exploitation de Bell Pole Company en juin 2006. À la réalisation de l'acquisition de Bell Pole Company, des actions ordinaires de la Société ont été émises à l'ensemble des porteurs de reçus de souscription à raison d'une action ordinaire contre un reçu de souscription.

Le 31 août 2005, la Société a réalisé un placement privé de 555 556 actions ordinaires auprès de son actionnaire principal, SJ International. Le prix par action s'élevait à 9,00 \$, pour un prix de souscription total de 5 000 004 \$, montant ayant servi à financer partiellement l'acquisition de l'entreprise de Webster, située aux États-Unis (« acquisition de Webster »). Immédiatement après cette acquisition, SJ International détenait 63,9 % des actions ordinaires de la Société. M. Tom A. Bruce Jones, président du conseil de la Société et M. Gianni Chiarva, vice-président du conseil, détiennent conjointement, directement ou indirectement, la totalité des actions de SJ International.

Au mois d'août 2005, afin de financer l'acquisition de Webster, SJ International a conclu un contrat de prêt subordonné avec SJ Corporation, filiale américaine de la Société détenue en propriété exclusive, au montant de 750 000 \$ US remboursable intégralement le 3 août 2011. Le prêt est non garanti et est subordonné, quant au droit de paiement, au paiement intégral de la dette de SJ Corporation à tous les prêteurs garantis de celle-ci. Les intérêts sont payables à SJ International sous forme de versements semestriels et l'intérêt court au taux TIOL applicable à ce moment-là majoré de quatre et demi pourcent (4,5 %).

Le 20 décembre 2005, la Société a remboursé son billet subordonné non garanti en circulation s'élevant à 900 000 \$ CA détenu par JJS et Stella International. M. Gianni Chiarva, vice-président du conseil de la Société, ainsi que les personnes ayant des liens avec lui, exercent un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur la totalité des actions comportant droit de vote de Stella International. M. Tom A. Bruce Jones, président du conseil de la Société, détient, directement ou indirectement, environ 30 % des actions comportant droit de vote de JJS.

RUBRIQUE 10 - OBLIGATIONS D'INFORMATION CONTINUE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

10.1 COMPOSITION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET FORMATION ET HISTORIQUES PERTINENTS

Le comité de vérification de la Société est formé de M. George J. Bunze (président), de M. Richard Bélanger, de M. Arthur Earle et de Mme Nycol Pageau-Goyette. Tous les membres du comité sont « indépendants » et ont des « compétences financières » au sens de la Norme multilatérale 52-110 *Comité de vérification*.

M. George Bunze, un comptable en management agréé (CMA) depuis mai 1968, est l'ancien chef des finances de Kruger Inc., société exerçant des activités dans les secteurs de la fabrication de papiers pour publications et de papiers à usages domestiques, la fabrication de produits en bois, la production d'énergie (hydroélectrique et éolienne) et la production de vins et de spiritueux. M. Bunze est actuellement vice-président du conseil de Kruger Inc. M. Bunze est aussi membre de conseil d'administration et président du comité de vérification de *Intertape Polymer Group Inc.* M. Richard Bélanger est comptable agréé depuis 1981 et a reçu la désignation de « Fellow » (FCA) de l'Ordre des comptables agréés du Québec en mai 2004. M. Bélanger siège à plusieurs conseils d'administration, dont celui de la Banque Laurentienne du Canada (« Laurentienne »), où il est également président du comité de vérification. M. Bélanger est aussi un membre du comité de gestion du risque de la Laurentienne. M. Arthur Earle, diplômé de la *Harvard Business School*, a occupé pendant sept ans le poste de vice-président général, Filiales, auprès de Dominion Textile Inc. et il a été pendant 9 ans président du conseil d'administration d'Aéroports de Montréal. M. Earle a été pendant plusieurs années (jusqu'en mars 2007) membre du conseil d'administration et du comité de vérification de Shermag Inc., société ouverte se spécialisant dans la production et la distribution de meubles résidentiels. Mme Nycol Pageau-Goyette est diplômée de l'Université de Montréal et administratrice agréée (Fellow). Elle est la fondatrice et principale actionnaire de sociétés qui exercent des activités dans les domaines de la gestion (pour le compte d'organismes à but non lucratif) et de l'environnement (traitement et recyclage de déchets de sociétés de produits pharmaceutiques et cosmétiques). Mme Pageau-Goyette a été administratrice de sociétés ouvertes et fermées et présidente du comité de vérification du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), société de capital de développement.

10.2 MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le mandat du comité de vérification consiste à conseiller le conseil d'administration de la Société et à l'aider à l'égard de questions financières. En tant que tel, le comité de vérification a la responsabilité, entre autres, de faire des recommandations au conseil d'administration pour ce qui est de la nomination et de la rémunération des vérificateurs externes, d'examiner le processus d'information financière, et de passer en revue les procédures de contrôles internes de la Société.

Dans le cadre de l'exécution de ses fonctions, le comité de vérification maintient des relations de travail efficaces avec le conseil d'administration, la direction et les vérificateurs externes. Le mandat du comité de vérification est joint à la présente notice annuelle en Annexe « 1 ».

10.3 POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE

Le 5 mai 2004, le comité de vérification a donné son aval à des procédures en vue de l'approbation des services de vérification et autres services par les vérificateurs externes (les « procédures »). En bref, les procédures énoncent que la mission d'examen à l'égard de la vérification annuelle des états financiers consolidés de la Société doit être expressément approuvée annuellement au moyen de la signature d'une lettre de mission de vérification par les vérificateurs.

L'engagement des vérificateurs pour des services à l'égard de l'une des entités de la Société visée par les définitions de services suivants est approuvé au préalable par le comité de vérification dans la mesure où les honoraires à l'égard de chaque prestation de services sont censés ne pas dépasser 50 000 \$:

- services fiscaux, par exemple conformité fiscale, consultations fiscales, prix de transfert, douanes et assises, services fiscaux aux expatriés ; et
- autres services tels que des services d'évaluation et des enquêtes judiciaires.

Lorsqu'il y a approbation préalable, le président du comité de vérification doit être avisé le plus rapidement possible lorsque de tels travaux ont été entamés par les vérificateurs.

Pour ce qui est des services visés par le paragraphe qui précède, lorsqu'il est prévu que les honoraires à l'égard d'une prestation de services déterminée dépassent un total de 50 000 \$, la direction de SJI ou ses vérificateurs doivent solliciter une approbation préalable du comité de vérification afin de retenir les services des vérificateurs. Lorsqu'une approbation préalable est nécessaire, le comité de vérification a délégué l'autorité de l'accorder au président du comité de vérification.

10.4 HONORAIRES DES VÉRIFICATEURS EXTERNES

Le tableau qui suit donne le détail des honoraires facturés à la Société par ses vérificateurs, BDO Dunwoody s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour la prestation de divers services professionnels au cours des exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006 :

| Honoraires | Exercice terminé le 31 décembre 2007 | Exercice terminé le 31 décembre 2006 |
|------------------------------|---|---|
| Honoraires de vérification | 508 000 \$ | 289 867 \$ |
| Frais liés à la vérification | 217 662 \$ | 339 058 \$ |
| Honoraires en fiscalité | 125 995 \$ | 46 863 \$ |
| Autres honoraires | <u>673 804 \$</u> | <u>60 161 \$</u> |
| TOTAL | 1 525 461 \$ | 735 949 \$ |

Honoraires de vérification

Ces honoraires se rapportent, entre autres, à des services de vérification des états financiers consolidés et de vérification exigée par la loi, à des services fiscaux et à des consultations en matière comptable qui sont nécessaires en vue de réaliser la vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues.

Frais liés à la vérification

Ces frais se rapportent, entre autres, à la vérification diligente sur le plan financier dans le cadre d'acquisitions et à des consultations en matière de PCGR.

Honoraires en fiscalité

Ces honoraires visent, entre autres, des services professionnels en vue de la conformité fiscale, par exemple la préparation et l'examen de déclarations de revenus, de dépôts et de formulaires en matière fiscale ainsi que des consultations concernant les éléments à communiquer et les choix, entre autres, ainsi que des conseils fiscaux en matière de fusions et d'acquisitions.

Autres frais

Ces frais représentent la totalité des honoraires facturés à la Société pour l'ensemble des services autres que ceux qui donnent lieu à des honoraires de vérification, des frais liés à la vérification et des honoraires en fiscalité.

RUBRIQUE 11 – AGENT DES TRANSFERTS

L'agent des transferts et agent comptable des registres de la Société est Services aux investisseurs Computershare Inc. Le registre des transferts des actions ordinaires de SJI que tient Services aux investisseurs Computershare Inc. est situé à ses bureaux à Montréal, au Québec.

RUBRIQUE 12 – CONTRATS IMPORTANTS

12.1 CONTRATS D'ACHAT ET DE VENTE

Le 28 février 2007, aux termes d'un contrat d'achat d'actifs, la Société, par l'intermédiaire de sa filiale américaine détenue en propriété exclusive, SJ Corporation, a acheté les activités de fabrication de poteaux en bois pour services publics de J.H. Baxter & Co.

Les détails de cette acquisition se trouvent dans la présente notice annuelle aux rubriques 3.1 « Historique triennal » et 4.8 « Environnement – Politique et protection ».

RUBRIQUE 13 – INTÉRÊTS DES EXPERTS

13.1 NOMS DES EXPERTS

Les vérificateurs de la Société, Dunwoody s.r.l./S.E.N.C.R.L., ont rédigé le rapport des vérificateurs à l'intention des actionnaires de SJI qui se trouve à la page 33 du rapport annuel 2007 de la Société. BDO Dunwoody s.r.l./S.E.N.C.R.L. est indépendant de la Société au sens du *Code de déontologie des comptables agréés du Québec* publié par l'Institut des comptables agréés du Québec.

RUBRIQUE 14 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires se rapportant à la compagnie sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Des renseignements supplémentaires, concernant, notamment, la rémunération des administrateurs et dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs de titres de la Société, et les titres qui peuvent être émis aux termes de régimes de rémunération en actions, le cas échéant, se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Société à l'égard de sa dernière assemblée annuelle des actionnaires à laquelle les administrateurs ont été élus.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers consolidés de la Société et le rapport de gestion pour le dernier exercice complet.

ANNEXE « 1 »

STELLA-JONES INC. (« LA SOCIÉTÉ »)

MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

1. **Formation.** Le conseil d'administration peut nommer annuellement, parmi ses membres, un comité de vérification formé du nombre de membres que le conseil d'administration peut établir, lequel ne doit pas être inférieur à trois.

Le comité de vérification établit sa propre organisation et ses propres procédures, sauf pour ce qui est prévu dans les règlements administratifs de la Société ou selon ce qui peut être établi par ailleurs par le conseil d'administration.

2. **Mandat et durée.** Tous les membres du comité de vérification sont nommés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut destituer tout membre du comité de vérification avec ou sans motif valable. Toute vacance au sein du conseil d'administration peut être comblée par le conseil d'administration. Le mandat de tous les membres du comité de vérification se termine à la clôture de chaque assemblée annuelle des actionnaires.

3. **Pouvoirs.** Le comité de vérification conseille le conseil d'administration et l'aide, en ce qui a trait aux questions financières, notamment à l'égard de ce qui suit :

- examiner les recommandations des dirigeants de la Société quant à la nomination des vérificateurs externes, vérifier l'indépendance des vérificateurs externes et formuler des recommandations au conseil d'administration pour ce qui est de la nomination et de la rémunération des vérificateurs externes qui doivent être nommés à chaque assemblée annuelle des actionnaires;
- surveiller les travaux des vérificateurs externes dont les services sont retenus pour établir ou délivrer un rapport de vérification ou exécuter d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation pour la Société, y compris le règlement de différends entre la direction et les vérificateurs externes au sujet de l'information financière;
- passer en revue avec les vérificateurs externes la portée et le moment de prestation de leurs services de vérification ainsi que tous autres services qu'il leur est demandé d'exécuter, leur rapport sur les comptes de la Société après la réalisation de la vérification et les politiques et procédures de la Société concernant la comptabilité interne et les contrôles financiers, la discussion des compétences et de l'expérience de l'effectif des services de comptabilité et financiers, la discussion de la mise en œuvre de nouveaux systèmes comptables (p. ex., systèmes informatiques), la discussion de publications prospectives récentes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et leur incidence sur les états financiers de la Société, la discussion du besoin d'élargir la portée de la vérification à des secteurs qui dépassent ce qui est exigé aux termes d'une vérification habituelle exigée par la loi;
- approuver au préalable tous les services non liés à la vérification excédant 50 000 \$, qui doivent être fournis à la Société ou à ses filiales par les vérificateurs externes de la Société;
- examiner les états financiers annuels vérifiés, les états financiers trimestriels intermédiaires non vérifiés, les rapports de gestion annuels et intermédiaires et les

communiqués de presse annuels et intermédiaires quant aux résultats de la Société et faire rapport à ce sujet au conseil d'administration de la Société avant leur approbation par le conseil d'administration et avant leur communication aux autorités en valeurs mobilières, aux actionnaires et au public;

- s'assurer, à sa satisfaction, que des procédures convenables sont en place en vue de l'examen de la communication au public par la Société de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers et évaluer périodiquement le caractère convenable de ces procédures;
 - passer en revue les procédures de contrôle internes de la Société et conseiller les administrateurs sur les pratiques et procédures en matière de vérification dans le cadre de la responsabilité qui incombe aux administrateurs de respecter leurs obligations morales et juridiques envers la Société;
 - passer en revue et approuver les politiques en matière d'embauche de la Société concernant les associés, les employés et les anciens associés et employés des vérificateurs externes actuels et antérieurs de la Société;
 - établir des procédures à l'égard de ce qui suit : (i) la réception, la conservation et le traitement de plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de la vérification; (ii) la présentation confidentielle, sous le couvert de l'anonymat, par les employés de la Société de leurs préoccupations concernant des points discutables en matière de comptabilité ou de vérification;
 - examiner le caractère exact et fiable des données qui doivent être communiquées à des parties intéressées;
 - examiner la relation existant entre les vérificateurs externes, les vérificateurs internes, s'il en est, et les employés;
 - examiner les plans élaborés par la direction concernant toute exigence à l'égard de la révision de pratiques comptables.
4. **Responsabilité des vérificateurs externes.** Les vérificateurs externes sont responsables, en bout de ligne, devant le conseil d'administration et le comité de vérification, en leur qualité de représentants des actionnaires.
5. **Résolution signée.** Une résolution écrite signée par l'ensemble des membres du comité de vérification qui ont le droit de voter à l'égard de cette résolution à une réunion du comité de vérification est aussi valable que si elle avait été adoptée à une réunion du comité de vérification. Un exemplaire de chaque résolution dont il est question dans le présent paragraphe est conservé avec les procès-verbaux des réunions du comité de vérification.
6. **Président, quorum et procédure.** Le comité de vérification a le pouvoir de nommer un président et un vice-président, de fixer son quorum, lequel se compose d'au moins la majorité de ses membres, et de fixer sa propre procédure.
7. **Réunions.** Les réunions du comité de vérification peuvent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Canada ou à l'extérieur que peut établir le comité de vérification. Les réunions du comité de vérification peuvent être convoquées par le président de la Société, le président du comité de vérification ou deux (2) membres de ce dernier, ou suivant leur directive.